

# INSCRIPTION

Thème : La carrière et sa mécanique



### Organisé par ?

FEDIEX est la Fédération belge de l'industrie extractive et chaufournière. Elle a pour mission de défendre les intérêts des entreprises actives dans l'extraction de granulats et dans la production de chaux, de promouvoir les bonnes pratiques environnementales et de sécurité ainsi que de faciliter le dialogue avec les parties prenantes.

Les membres de Fedieux sont des entreprises de grande et de petite taille qui sont actives dans la production de granulats, de pierres, de sables, de chaux, etc.

Le secteur extractif se caractérise par un ancrage territorial fort, non délocalisable, et par une dynamique de circuits-courts et de proximité qui en font un acteur engagé des territoires dans lesquels il évolue.

### Pour qui ?

- Les amateurs de photographie
- Les passionnés de la pierre et de la richesse du sous-sol Belge
- Les passionnés des carrières

Ce concours est une opportunité unique pour découvrir la beauté des carrières belges.

### Quand et comment s'inscrire ?

Les inscriptions se font par mail : [c.petit@fediex.be](mailto:c.petit@fediex.be) du lundi 06 avril 2026 au vendredi 24 avril 2026.

Chaque candidat doit envoyer :

- 3 photos récentes (non modifiées) sur le thème de la nature (carrière, bois, champs, etc.)
- Une brève présentation (coordonnées et adresse, profession)
- Un court texte expliquant ses motivations

# CONDITIONS

## Dates du concours

Le concours photo aura lieu au **printemps 2026**.

Les candidats sélectionnés recevront plus d'informations ultérieurement (date et lieu à préciser selon les conditions climatiques).

Les participants seront regroupés par groupe de 3 ou 4 personnes pour une balade « photographique » sur un site pour une durée d'une demi-journée (+/- 3h sur site).

Pour des questions de sécurité, chaque groupe sera accompagné à tout instant par un membre de FEDIEX et/ou un employé du site.

## Équipement nécessaire

Les candidats doivent apporter leur propre matériel photographique. Celui-ci doit être adéquat et maîtrisé par les participants.

Il est demandé aux participants de se munir de chaussures de sécurité (ou au minimum des chaussures de marche recouvrant les chevilles).

FEDIEX se chargera de fournir aux participants des chasubles et des casques.

## Conditions de sélection

Une fois les inscriptions clôturées, un maximum de 20 participants sera sélectionné sur base des candidatures valides.

Si ce nombre de candidatures valides dépasse 20, la sélection se fera selon le principe du premier arrivé, premier servi.

Chaque candidat sera informé personnellement par mail s'il est retenu ou non, à l'issue de la période d'inscription.

NB : Aucun membre du jury, ni ses proches (enfants, conjoint, parents, frères et sœurs, cousins, ou conjoints de ceux-ci), ne peut participer, afin de garantir l'impartialité du concours.

## Pratiquement

Une fois la visite du site extractif réalisée, les candidats disposeront d'une semaine pour envoyer, par mail, une sélection de 4 photos (sans altération majeure).

Les clichés pourront être utilisés par FEDIEX dans le cadre de ses supports de communication (illustration d'articles, publications sur LinkedIn, etc.). Le copyright du photographe sera mentionné lors de chaque utilisation.

La remise des prix se déroulera lors d'un événement FEDIEX (date à déterminer).

Un jury composé de membres de FEDIEX désignera les lauréats. Trois prix seront attribués :

- 1<sup>e</sup> place : chèque de 500€
- 2<sup>e</sup> place : chèque de 350€
- 3<sup>e</sup> place : chèque de 250€

# RÈGLEMENT

## Engagements :

Les participants au concours photo « La carrière et sa mécanique » organisé par FEDIEX au printemps 2026 s'engagent :

- À respecter toutes les mesures de sécurité/interdictions exigées sur un site extractif, durant toute la durée de leur visite. À venir vêtu de manière adéquate par rapport aux normes de sécurité en vigueur dans un site extractif.
- À ne pas s'éloigner du groupe et à respecter les injonctions de l'accompagnateur à tout instant.
- À garder toujours secret le nom et l'emplacement du site sur lequel ils se seront rendus de façon à préserver la tranquillité des espèces présentes et à éviter les curieux sur ces sites dangereux.
- À faire preuve d'un esprit de camaraderie et de collaboration entre participants et avec les accompagnateurs lors de la prise des clichés sur le terrain.
- À ne pas contester les décisions du jury lors de l'attribution des prix et à faire preuve d'un bel esprit (politesse, courtoisie) en cas de défaite.
- À autoriser FEDIEX à utiliser les clichés réalisés dans le cadre du concours pour des actions de communication ultérieures sous condition que le nom de photographe apparaisse sur le cliché.

En cas de non-respect d'une ou de plusieurs de ces clauses, le participant se verra interdire l'entrée du site extractif ou escorté par un accompagnateur vers la sortie.

Les frais de transport jusqu'aux sites extractifs ainsi que tous les frais liés à la prise des clichés et l'éventuel bris ou perte de matériel sont à la charge des participants.

## Droits d'auteurs :

- Les participants au concours signeront, avec la FEDIEX, un contrat de cession de leurs droits d'auteurs sur les clichés pris dans le cadre du concours « conformément aux règles du Code civil ». (Article XI.167, §1er, alinéa 2, du Code de droit économique).
- Ce contrat précisera : le droit patrimonial en cause (publication, reproduction,...), le type de support (papier, virtuel,...), l'étendue de la cession (type d'usage, mode de diffusion, territoire concerné), la durée de la cession, l'objet de la cession, les utilisations possibles pour les participants après la cession de leur droit.
- L'auteur renoncera par écrit, dans le cadre de ce contrat, à exercer son droit moral sur chaque aspect suivant : la divulgation, la revendication ou le refus de paternité, le respect et l'opposition à toute modification de l'objet sur lequel porte le contrat.
- En tout état de cause, l'auteur disposera toujours du droit de « s'opposer à toute déformation, mutilation ou autre modification de cette oeuvre ou à toute autre atteinte à la même oeuvre, préjudiciables à son honneur ou à sa réputation ». Article 165, §2, in fine, du Code de droit économique.
- Les clichés des candidats perdants du concours ou des candidats disqualifiés appartiennent également à la FEDIEX par contrat.
- Les participants au concours « La carrière et sa mécanique » organisé par FEDIEX peuvent utiliser leurs clichés à des fins personnelles (publiques et privées) à condition d'assortir le cliché de la mention suivante :

*« Ce cliché a été pris dans une carrière wallonne en activité au printemps 2026 dans le cadre du concours photo « La carrière et sa mécanique » organisé par la Fédération de l'industrie extractive de roche non-combustible ».*

**Bonne chance à tous !**